

de calculs. Tous les immigrants devraient, à mon avis, recevoir le même accueil dans notre pays.

Je désire, pour conclure, soulever une question à propos d'un sujet qu'on m'a signalé. Le député de Greenwood a parlé des réfugiés et de leurs problèmes. Le gouvernement se prépare-t-il à faire venir au Canada quelques réfugiés tibétains qui ont fui la domination de la Chine communiste pour aller s'établir en Inde, pays qui peut à peine supporter le fardeau de la surpopulation? J'ai vu quelques-uns de ces réfugiés dans la région de l'Himalaya de l'Inde, et leur avenir est très sombre à cause de la surpopulation de ce pays. Nous acceptons à l'heure actuelle un nombre respectable d'immigrants indiens dont les compétences professionnelles et techniques nous sont précieuses. Ces gens jouent un très grand rôle dans notre évolution. Il y aurait peut-être moyen d'aider l'Inde autrement et de façon assez inusitée si, au lieu de prendre la fine fleur de ses institutions d'enseignement, nous entreprenions d'alléger de quelque humble manière le problème que lui posent ces réfugiés.

• (5.20 p.m.)

**M. Wahn:** Monsieur le président, les députés accueillent pour la plupart la déclaration salubre et sensée qu'a faite aujourd'hui le ministre de même que sa promesse qu'une nouvelle loi sur l'immigration sera étudiée et présentée à la Chambre le plus tôt. Le ministre prendra en considération, j'en suis sûr, toute recommandation raisonnable que pourraient faire les membres du comité. Ceux qui le connaissent et qui ont eu affaire à lui savent que le ministre, tout en ayant de fermes convictions, est prêt à étudier et à adopter les suggestions raisonnables.

Le député de Greenwood a parlé de l'article 61 de la loi sur l'immigration qui autorise l'élaboration de règlements discriminatoires. Dans le passé, on a utilisé cet article. Cependant, les nouveaux règlements introduits par le ministre et entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre ont entièrement supprimé tous les vestiges de la discrimination exercée dans le cadre de la loi et du règlement actuels. Le député de Greenwood a également parlé de l'article de la loi sur l'immigration concernant les personnes interdites. Il s'agit d'un autre article qui doit être étudié très attentivement en vue des modifications nécessaires.

Le député de Greenwood ne l'ignore pas: la loi actuelle confère au ministre une vaste

[M. Johnston.]

autorité lui permettant de délivrer des permis ministériels à des personnes appartenant aux catégories interdites. Je crois que le ministre a fait un usage très juste et très raisonnable de ce pouvoir. Néanmoins, il est souhaitable d'introduire, le plus tôt possible, une nouvelle loi sur l'immigration. Les députés siégeant au comité actuel ont conscience du nombre de lois proposées à la Chambre. Or, suivant le mot d'un observateur peu aimable, peut-être souffrons-nous de constipation législative et avons-nous besoin d'un lavement procédural. Entre-temps, cependant, on peut faire beaucoup sous le régime de la loi existante au moyen de règlements éclairés et en faisant une application judicieuse de la loi. Les membres du comité jugeront avec moi que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration n'a pas failli à ce rôle. (*Applaudissements*)

Je voudrais attirer tout particulièrement l'attention du comité sur l'augmentation très encourageante du nombre d'immigrants venus au Canada depuis quelques années. Les chiffres dont je dispose indiquent qu'en 1961, 71,689 immigrants furent admis au Canada. En 1962, leur nombre était de 74,586. En 1963, première année sous un gouvernement libéral, le nombre en était de 93,151. En 1964, il était de 112,606 et s'élevait, en 1965, à 146,758 pour atteindre 195,743 en 1966. Cette année, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août, ce nombre augmentant encore davantage, accusait une progression de 27 p. 100 de telle sorte que, pour cette partie de l'année, il s'élevait à 125,836. Il est déjà évident que cette année plus de 200,000 immigrants viendront dans notre pays pour s'y établir.

**M. Roxburgh:** J'espère que le député d'Ontario prend note de ces chiffres.

**M. Wahn:** D'après ces chiffres, le nombre d'immigrants est à présent le triple de ce qu'il était en 1961, alors que les conservateurs étaient au pouvoir. Le nombre restreint d'immigrants en 1961 ne provenait peut-être pas du manque de bon vouloir de la part du gouvernement conservateur, mais plutôt du chômage qui sévissait alors et contre lequel le gouvernement de l'époque était apparemment incapable de faire quoi que ce soit.

**M. Roxburgh:** Ou bien les deux.